

## Commune de COUILLY-PONT-AUX-DAMES

Informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement

### 1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **07/DAIDD/ENV n° 025**

du **06 mars 2007**

complété le **02 mai 2012**

### 2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles

#### [ PPRn ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non

<b>Approuvé</b>	date <b>10 novembre 2006</b>	aléa <b>Inondation</b>
<b>Prescrit (en cours d'élaboration)</b>	date <b>11 juillet 2001</b>	aléa <b>Sécheresse</b>
	date	aléa
	date	aléa
	date	aléa

Les documents de référence sont :

<b>La notice de présentation du PPRI de la partie aval de la vallée du Grand Morin</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
<b>La carte des aléas du PPRI de la partie aval de la vallée du Grand Morin (planche 2/2) au 1/5000ème</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>Le plan de zonage réglementaire du PPRI de la partie aval de la vallée du Grand Morin (planche 2/2) au 1/5000ème</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>
<b>La carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (version d'octobre 2006) au 1/135000ème</b>	Consultable sur Internet <input checked="" type="checkbox"/>

### 3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui  non

	date	effet
	date	effet
	date	effet

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet <input type="checkbox"/>

### 4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

Forte zone <b>5</b>	Moyenne zone <b>4</b>	Modérée zone <b>3</b>	Faible zone <b>2</b>	Très faible Zone <b>1</b> <input checked="" type="checkbox"/>
---------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------	---

## pièces jointes

### 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

**Document cartographique délimitant les zones exposées au risque inondation (1 format A4)**  
**Extrait de la carte départementale d'aléa retrait-gonflement des argiles ou aléa sécheresse (1 format A4)**

### 6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Sites internet :

[www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.equipement-agriculture.gouv.fr) (DDT77)

[www.seine-et-marne.pref.gouv.fr](http://www.seine-et-marne.pref.gouv.fr) (Préfecture77)